



146421 - Il n' y a aucun inconvénient à utiliser la formule de prière: Seigneur, agréé de nous nos bonnes œuvres.

question

J'ai entendu un cheikh dire: il n'est pas permis de dire: Seigneur, agréé de nous nos bonnes œuvres. Car cela signifie qu'Allah pourrait agréer de mauvaises œuvres. Or Allah est bon et n'agréé que ce qui est bon. Il est plus correcte de dire: Seigneur, agréé nos œuvres. Est-ce exact?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n' y a aucun inconvénient à utiliser la formule de prière: Seigneur, agréé de nous nos bonnes œuvres. Cette formule ne véhicule rien qui soit religieusement appréhensible. La formule est juste aussi bien dans sa forme que dans son contenu car Allah le Puissant et Majestueux agréé les bonnes œuvres et n'agréé pas les mauvaises. A ce propos Allah le Puissant et Majestueux dit: **Afin qu'Allah les récompense de la meilleure façon pour ce qu'ils ont fait [de bien]. Et Il leur ajoutera de Sa grâce.** (Coran,24:38) et dit: **Ce sont ceux-là dont Nous acceptons le meilleur de ce qu'ils œuvrent** (Coran,46:16).

L'érudit as-Saadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit:« Par le meilleur de ce qu'ils œuvrent on entend les belles et bonnes œuvres puisqu'elles constituent la meilleure partie de leurs œuvres car ils faisaient des choses licites et d'autres. Or la bonne récompense n'est due que pour une bonne œuvre conformément à la parole du Très Haut: **afin qu'Allah leur efface les pires de leurs actions et les récompense selon ce qu'ils auront fait de meilleur.** (Coran,39: 35) Tafisr d'as-Saadi, p.569.

Celui qui demande à Allah d'agréer ses bonnes œuvres n'entend pas demander à Allah de ne pas agréer ses moins bonnes œuvres. Le qualificatif **bonnes** n'est usité que pour indiquer la raison de



l'agrément. C'est une figure de style bien connue que les sémanticiens appellent sens déduit d'une qualification révélatrice. Ils en trouvent un exemple dans la parole d'Allah Très Haut: **Et quiconque invoque avec Allah une autre divinité, sans avoir la preuve évidente [de son existence]** (Coran,23:117).

L'érudit, Muhammad al-Amine ach-Chinquit (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «Il n'y a aucune divergence de vues au sein des ulémas au sujet de l'expression sans avoir la preuve évidente. Ils soutiennent tous que le sens contraire de l'affirmation n'est pas considéré. Aussi personne ne pourrait se dire: celui qui adore une autre divinité qu'Allah sur la base d'une preuve n'aurait rien à se reprocher... car il est impossible de disposer d'une preuve justifiant l'adoration d'une divinité à côté d'Allah. Bien au contraire, toutes les preuves irréfutables et concordantes indiquent que l'Auguste et Très Haut est le seul et unique qui mérite d'être adoré. Il n'est pas possible de trouver une preuve prouvant le contraire.

Une règle bien connue de la science qui étudie les sources veut que figure parmi les considérations qui empêchent que l'implication du contraire d'une affirmation soit retenue le fait que la spécification d'un qualificatif ne vise que la confirmation de la réalité. En effet, le texte mentionne un qualificatif qui reflète la réalité et fonde un jugement là dessus. La mention spécifique du qualificatif ne vise pas à extraire le sous entendu de l'énoncé, mais elle vise à montrer qu'il en est ainsi en réalité. L'exemple de cette règle dans le Coran se trouve dans le verset (23:117) car l'expression sans avoir la preuve évidente ne fait que refléter la réalité puisqu'ils (les polythéistes) invoquent d'autres divinités à côté d'Allah sans preuve. La précision sans avoir la preuve évidente ne fait qu'indiquer la réalité. Elle n'extrait pas le sous entendu de l'énoncé. Un autre exemple tiré du Coran consiste dans la parole du Très Haut: **Que les croyants ne prennent pas, pour alliés, des infidèles, au lieu de croyants** (Coran,3:28). Ce verset a été révélé à propos de gens qui s'étaient alliés avec les Juifs au détriment des croyants (musulmans). La précision au lieu de croyants ne fait qu'indiquer la réalité. Elle n'extrait pas le sous entendu de l'énoncé. Car il est bien connu qu'il est interdit dans tous les cas de choisir les mécréants pour alliés.» Extrait d'Adhwaa al-Bayan,5/364.



En somme, il n'est permis à personne de parler de la religion d'Allah le Puissant et Majestueux sans connaissance ni clairvoyance et de manière à parler arbitrairement au point de créer au sein des musulmans une situation qu'aucun uléma de la charia n'approuve. Il faut plutôt se conformer au Coran et à la Sunna et enseigner aux gens les dispositions claires de la religion et laisser le reste (les ambiguïtés) aux ulémas spécialistes.

Les ulémas ont toujours employé la formule de prière en question dans leurs livres et sermons. C'est ainsi qu'on trouve dans un sermon de [Cheikh Ibn Outhaymine](#) (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) ces phrases: **Monseigneur, nous Te demandons d'agréer nos bonnes œuvres et d'effacer nos mauvaises œuvres..** Extrait de son site (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) consultable à cette adresse:

Allah le sait mieux.